

Concours “BMW X3 & Harman”

ARTICLE 1 : Sociétés organisatrices

Son-Vidéo.com, SAS au capital de 153 000 €, dont le siège social est établi 309 avenue du général de Gaulle - 94 500 CHAMPIGNY Cedex et BymyCar Île-de-France - SAS au capital variable minimum de 55.900 €, dont le siège social est situé 2 allée Aloyzi Kosicki – 38000 Grenoble, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 512 261 306, organisent un jeu-concours intitulé “BMW X3 & Harman”.

ARTICLE 2 : Participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d’achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine et en Belgique, s’étant inscrit sur le blog de Son-Vidéo.com et est limité à **une seule participation par foyer**, même nom, même adresse. **Sont exclues les personnes ayant participé à l’élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille.** Toute tentative de fraude donnera lieu à l’exclusion immédiate du participant en question. L’organisateur se réserve le droit de refuser la participation de quiconque aura violé les conditions générales ou en aura abusé.

ARTICLE 3 : Accès et durée

Accès et durée - Le concours se présentera sous la forme d’un quiz hébergé sur le blog de son-video.com. Les organisateurs se réservent le droit de reporter, de modifier, d’annuler ou de renouveler le jeu si les circonstances l’exigent. En tout état de cause, leur responsabilité ne saurait être engagée à ce titre. Le concours débute le 26/02/2025 à 17h et prend fin le 31/03/2025 à 23h59.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Les participants devront répondre correctement aux deux (2) questions sur en lien avec le partenariat BMW et Harman Kardon.

ARTICLE 5 : Principes du jeu

Il s’agit d’un quiz avec deux (2) questions qui concernent l’automobile et le son.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants devront répondre correctement aux trois questions pour être éligible au tirage au sort final.

ARTICLE 7 : Dotations

- Une enceinte Harman Kardon Aura studio 4 fournie par Son-Vidéo.com
- Un weekend en BMW X3, fourni par BymyCar Île de France, **le départ de cet essai se fera uniquement depuis une concession BymyCar partenaire** de ce concours : BMW BYmyCAR PARIS 12, BMW BYmyCAR IVRY-SUR-SEINE / 94, BMW BYmyCAR NOISY-LE-SEC / 93, BMW BYmyCAR CHENNEVIERES/SUR/MARNE / 94, BMW BYmyCAR MARNE-LA-VALLEE / 77.

Le gagnant de ce lot pourra profiter de ce weekend uniquement avec un conducteur de plus de 21 ans, titulaire du permis B depuis plus de 3 ans. L'essai comprend au maximum 500 km sur sa totalité. Départ de l'essai possible à partir d'un vendredi 17h00 et retour possible jusqu'au lundi suivant à 9h00.

ARTICLE 8 : Modalités de mise en possession des lots

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

Les sociétés organisatrices se réservent toutefois la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur.

Après désignation des gagnants et contacts, si ce dernier ne se manifeste pas pendant 1 mois en date du mail reçu, il ne sera plus en mesure de réclamer le lot. Les lots sont à récupérer directement en concession BymyCar Île-de-France et en magasin Son-Vidéo.com de Paris Est-Champigny.

ARTICLE 9 : Copie du présent règlement

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse : <https://blog.son-video.com/2025/02/bmw-x3-amp-harman-kardon-un-week-end-de-reve-a-gagner/> .

Une copie écrite du règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante : Son Vidéo Distribution - Jeu concours "BMW X3 & Harman" - 309 avenue du général de Gaulle - 94500 Champigny-sur-Marne. Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (à la même adresse) accompagnée d'un RIB et d'un justificatif.

ARTICLE 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par Son Vidéo Distribution et BymyCar. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant appel en garantie ou pluralité des défendeurs, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires en référé par requête.

ARTICLE 11 : Publicité

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs nom, prénom, adresse et photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Les participants au concours du seul fait de leur participation acceptent l'utilisation de leurs données à des fins commerciales par BymyCar et Son-Vidéo.com